

Cr dit   la consommation - diminution des taux annuels effectifs globaux maxima   partir du 1^{er} juin 2010

Bruxelles, le 31 mai 2010

A partir du 1^{er} juin 2010, le **tarif maximum pour les pr ts et ventes   temp ragement d'un montant sup rieur   5.000 euros** redeviendra **meilleur march **. Le taux annuel effectif global maximum pour ces op rations ne d passera plus 11,5%. Les taux annuels effectifs globaux maxima (TAEG)¹ n'auront jamais  t  aussi bas depuis l'entr e en vigueur de la nouvelle r glementation, en 2007.

Pour **les pr ts et ventes   temp ragement d'un montant inf rieur   5.000 euros**, ainsi que pour **les ouvertures de cr dit**, les **maxima l gaux actuels resteront inchang s**.

Les nouveaux TAEG maxima l gaux en application   partir du 1^{er} janvier 2010 seront les suivants :

TAEG maxima l�gaux				
Montant du cr�dit	Pr�ts/Ventes � temp�ragement	Ouvertures de cr�dit		Cr�dit-bail
		avec carte	sans carte	
� 1.250 EUR	19,5%	15,00%	11,00%	13,50%
> 1.250 EUR � 5.000 EUR	15,00%	13,00%	10,00%	11,00%
> 5.000 EUR	11,50%	12,00%	10,00%	9,50%

Pour les d couverts en **compte   vue**, la situation reste  galement inchang e : les **int r ts d biteurs annuels** que les institutions financi res peuvent imputer sur les comptes   vue **restent fix s   11% maximum**.

¹ Le taux annuel effectif global (TAEG) englobe tous les co ts d'un cr dit   la consommation et s'exprime en pourcentage du montant du cr dit accord . Il couvre bien plus que le taux d'int r t proprement dit puisqu'il englobe tous les autres co ts li s   la naissance et   la gestion du cr dit, notamment les frais d'administration, de personnel, ...

UNION PROFESSIONNELLE DU CREDIT

L'Union Professionnelle du Cr dit (UPC) est membre de Febelfin.

FEBELFIN

Febelfin, la F d ration belge du secteur financier, a  t  cr e e le 28 mars 2003. Les cinq associations constitutives sont l'Association belge des banques (cr e e en 1937) et des soci t s de bourse (ABB), l'Association belge des Asset Managers (BEAMA), l'Union Professionnelle du Cr dit (UPC), l'Association belge des membres de la Bourse (ABMB) et l'Association belge de Leasing (ABL), auxquelles s'ajoutent quelques membres associ s au statut particulier. Fin 2007, Febelfin et ses membres repr sentaient plus de 235 institutions financi res en Belgique. Ils procurent ensemble plus de 100.000 emplois directs et plus de 100.000 emplois indirects.

L'union des forces de ces associations au sein d'une f d ration les chapeautant est un fait unique dans l'Union europ enne. Febelfin constitue le repr senteur par excellence du monde financier belge tant au plan national qu'international. Febelfin rel ve le d fi de remplir un r le important en tant que "shared voice" du secteur et conciliateur entre ses membres et diff rentes parties aux niveaux national et europ en : d cideurs politiques, autorit s de contr le, f d rations professionnelles et groupes d'int r ts.

La f d ration assure le suivi des tendances et  volutions et aide ses membres   adopter les positions ad quates. Avec eux, Febelfin oeuvre, par le biais des communiqu s et des prises de position,   d fendre les valeurs du secteur : service au client, confiance et transparence, dynamisme et proactivit .